



Compte-rendu du CHSCT-M du 10 et 11 juin 2021

Le CHSCT Ministériel du MAAF s'est déroulé sur 2 demi-journées et était présidé par Patrick Soler, président du CHSCTM.

Le CHSCT-M est composé de 7 représentant.es des personnels désigné.es par la FSU (3), FO (2), UNSA et CFDT (1 chacun).

Étaient présent-e-s à ce CHSCT-M :

Pour la FSU : Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Santos et Frédéric Chassagnette, Olivier Gautié, Angélique Allès .

Pour l'administration :

S. Gilliers Van Reysel, et P. Durand.

SRH :Xavier Maire

Médecin référent : J. Benoliel

ISST : P. Clavel, H. Renault,

DGAL : Messieurs Laborieux et Evain

Étaient également invités : Monsieur Le Gall du cabinet ERGOTEC .

Réponses à notre déclaration liminaire intersyndicale.

Concernant l'ordre du jour du CHSCT-M.

Le président réfute le mot "amer" concernant le bilan du dialogue social et le fonctionnement de l'instance qui a dû s'adapter à un contexte difficile,

Concernant la médecine de prévention.

Les difficultés dûes à un contexte structurel difficile, le manque de médecin du travail pose de gros problèmes localement. Le sujet est identifié dans tous les ministères, et des travaux interministériels se poursuivent pour trouver des solutions collectivement.

Concernant le Groupe de travail "bruit en abattoir".

Un groupe de travail va se réunir le 20 septembre en présentiel avec en outre des représentants des OS,

Concernant le caractère progressif de la reprise d'activité en présentiel

Un CHSCTM se réunira fin août à la demande des OS, les protocoles pour la rentrée scolaire et le télétravail de septembre à décembre seront les sujets à l'ordre du jour.

Concernant l'article de « StreetPress »

Concernant l'article accablant de « StreetPress » sur les conditions de travail en Administration Centrale et l'attitude de certains chefs de service, Monsieur Maire SRH a signalé ne pas avoir connaissance d'alerte particulière mais simplement de fatigue morale et physique. Selon lui, nous devrions relativiser la portée de cet article paru sur un média peu connu. Il a également évoqué le fait que le bureau du cabinet était hors périmètre du CHSCT AC (administration centrale) sans pouvoir nous préciser de quel CHSCT dépendraient alors ces agents.

La secrétaire du CHSCT-AC, également membre du CHCSTM a signalé qu'elle avait proposé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du CHSCT mais qu'elle avait essuyé un refus au prétexte que c'était un point organisationnel et par conséquent du ressort du CT du Cabinet.

Devant l'insistance des Organisations Syndicales, le Président a essayé à plusieurs reprises de clore le sujet. Il a conclu qu'une enquête sera diligentée.

Pour la FSU : Plusieurs faits graves sont mentionnés dans l'article, sans préjuger de la suite qui sera donnée à l'alerte que les collègues ont déposée, nous pouvons d'ores et déjà porter les constats suivants :

- Si cet article est diffamatoire à l'égard de personnes mentionnées :

l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires prévoit dans son paragraphe IV « *La collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée.* » , l'administration devra dans ce cas prendre toutes les mesures pour protéger les personnes diffamées.

- Le CHSCT est un acteur majeur dans la prévention des risques. Il est consulté sur les projets modifiant les conditions de travail . Les réorganisations de service ayant un impact direct sur les conditions de travail ce sujet aurait dû être mis à l'ordre du jour CHSCT-AC . Dès lors, nous nous interrogeons : pourquoi l'administration a refusé de mettre ce sujet à l'ordre du jour du CHSCT AC ?

Enfin, nous rappelons que l'article 223-6 du Code pénal réprime la non-assistance à personne en danger et que le harcèlement moral est un délit selon la circulaire du 4 mars 2014 relative à la lutte contre le harcèlement sexuel et moral dans la fonction publique.

La FSU ne tolérera pas que des agents soient mal traités dans l'exercice de leurs fonctions et soutient les agents concernés.

1.Baromètre social (document en annexe)

Après une présentation du document par le prestataire BVA, l'administration se félicite des résultats avec quelques bémols : l'accompagnement des agents aux changements de postes, l'augmentation des actes de violence faite aux agents . L'administration constate que la cellule de signalement n'est pas connue des agents .

Ces constats seront autant de pistes de travail pour les années à venir.

Pour la FSU : ce baromètre social est très inquiétant : d'une part nous remarquons aucune amélioration voire une dégradation des chiffres entre 2017 et 2020 alors que l'étude s'est terminée avant le deuxième confinement de fin 2020. Le moral des agents s'étant dégradés depuis, les chiffres d'aujourd'hui seraient certainement plus alarmants. D'autre part, nous notons une explosion des agressions :35 % des agents interrogés disent avoir subi des actes de violence au cours des 24 derniers mois alors qu'ils étaient 40 % mais sur les 10 dernières années dans l'étude 2017.

Enfin au-delà du constat, la FSU demande à l'administration de mettre en place de véritables actions , en urgence, au vu de la situation .

2.DGAL Actualités liées à la crise sanitaire

- *Influenza aviaire : L'administration remercie tous les agents qui ce sont mobilisés pour cette crise. Un RETEX est en cours de réalisation et une feuille de route tirant les conséquences de cette crise devrait paraître en juillet . Une des pistes est de diminuer la densité animale dans les zones à risques de diffusion de l'Influenza.*

- *Brexit : SIVEP : Le trafic a augmenté de 11% au mois de mai et devrait se stabiliser.*

Pour la FSU : Remercier les agents c'est bien mais ce n'est pas ce qu'ils sont en droit d'attendre. Le point d'indice n'a pas augmenté depuis 2017 et les effectifs du BOP 206 (sécurité alimentaire) ont diminué de 15,7% depuis 2010, pourtant c'est une priorité gouvernementale . Dans les SIVEP , le manque d'effectif sera d'autant plus important cet été, nous avons rappelé qu'il fallait là aussi renforcé les équipes.

3- Présentation de la prestation d'assistance conseil en ergonomie dans les postes d'inspection vétérinaire en abattoir de boucherie.

Monsieur Le gall de la société ERGOTEC nous a présenté le webinaire sur l'abattoir Cooperl à Lamballe (22) ; Ce webinaire a été suivi par environ 150 agents le 3 juin 2021. Depuis 2019, 11 dossiers sont traités ou sont en cours de traitement. L'étude consiste à la rénovation ou à la création de postes de travail post-mortem ou ante-mortem. Ce travail se fait en collaboration avec les équipes de techniciens sur place mais aussi avec

l'abatteur, la réussite du projet incombe pour beaucoup au dialogue entre services vétérinaires et abatteur.

Pour la FSU : le marché de l'ergonomie de poste de travail a été initié par la FSU dès 2017 avec notamment la première étude à la SVA de Vitré . Ce marché a été attribué au cabinet ERGOTEC en 2019 pour 4 ans . Nous avons demandé la poursuite de ce marché après 2022 car cette collaboration de l'ensemble de personnel sur un projet permet d'apporter une meilleure connaissance de l'ergonomie .Nous avons également insisté pour que les représentants du personnel du CHSCT soient toujours associés afin que les connaissances en ergonomie qu'ils acquièrent lors de ces travaux puissent bénéficier à d'autres sites.

Nous avons néanmoins souligné que l'amélioration des conditions de travail en abattoir et la réduction de la pénibilité passaient par la diminution des cadences avec le dédoublement des chaînes d'abattage comme cela se pratique dans d'autres pays Européens. Le recrutement de techniciens est également indispensable !

Vos représentants FSU : Laurence Brault, Tony Dos Santos, Philippe Béranger, Olivier Gautié, Angélique ALLES,